



Assemblée générale

Distr. générale
3 février 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 121 de l'ordre du jour
Revitalisation des travaux
de l'Assemblée générale

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 70/305, l'Assemblée générale a décidé de créer à sa soixante et onzième session un groupe de travail spécial sur la revitalisation de ses travaux, ouvert à tous les États Membres.
2. Au paragraphe 5 de la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un état actualisé de l'avancement de l'application des dispositions de ses résolutions sur la revitalisation auxquelles le Secrétariat n'avait pas encore donné suite, en indiquant les difficultés rencontrées et les raisons de tout manquement, le Groupe de travail spécial devant les examiner plus avant à la soixante et onzième session.
3. Le présent rapport est soumis comme suite à cette demande (voir annexe).



Annexe

Tableau actualisé des résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation de ses travaux publié en application de la résolution 70/305

Dispositions appelant un suivi

Numéro	Résolution	Texte de la disposition	Responsable(s)	Observations
1.	70/305, par. 33	<i>Rappelle</i> la nécessité d'appliquer et de respecter strictement l'article 55 de son Règlement intérieur qui prévoit que, pendant ses sessions, le <i>Journal des Nations Unies</i> est publié dans les langues de l'Assemblée, constate avec inquiétude que cet article n'est pas appliqué et, à cet égard, prie le Secrétaire général de faire à sa soixante et onzième session des propositions innovantes sur les changements qu'il serait possible d'apporter au format, à la production et à l'édition du Journal en réaffectant les ressources existantes et en économisant sur les coûts de publication.	Secrétariat	<p>Cette demande a été reprise au paragraphe 41 de la résolution 69/324 sur le multilinguisme. À l'époque, l'Assemblée générale avait été informée que, la pratique établie, qui est de publier le Journal dans les six langues de l'Assemblée pendant la partie principale de la session de cette dernière, de septembre à décembre, tandis qu'il n'était publié qu'en anglais et en français pendant le reste de l'année, n'entraînerait aucune dépense supplémentaire.</p> <p>À la session d'après, la question a été examinée au titre du point sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée, puis prise en compte dans la résolution 70/305. Aux termes de cette résolution, le Secrétaire général, à la soixante et onzième session, soumettra des propositions innovantes à l'attention des États Membres.</p>
2.	70/305, par. 64	Prie le Secrétaire général de lui proposer, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, une révision des ressources allouées au Bureau de son président dans le cadre des procédures existantes, compte tenu des recommandations figurant dans le rapport de l'Équipe spéciale du Secrétaire général sur le fonctionnement du Bureau et, à cet égard, attend avec intérêt d'examiner ces propositions durant la partie principale de sa soixante-douzième session.	Secrétariat	<p>Le Secrétaire général avait fait des propositions concernant, notamment, les ressources nécessaires pour financer les coûts liés à la transition et à la cohabitation pendant plusieurs semaines entre l'équipe du Président sortant de l'Assemblée générale et celle du nouveau Président élu, qui arrivait généralement plus tôt pour commencer à travailler au sein d'un bureau provisoire [A/69/416, par.13 b) i)]. Ces propositions, toutefois, n'ont pas été approuvées par l'Assemblée (voir résolution 69/264).</p> <p>Dans sa résolution 70/305, le Secrétaire général, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, entend proposer une révision des ressources allouées au Bureau, en tenant compte des recommandations que son Équipe spéciale a formulées dans son rapport sur le fonctionnement du Bureau du Président de l'Assemblée générale (voir A/70/783).</p>